



# Travail de fin d'études pour le diplôme d'ingénieur de l'École nationale des travaux publics de l'État

---

Année 2023-2024

Voie d'approfondissement : Cours d'eau, littoral et voies navigables

Soutenu le 06 septembre 2024

Devant le jury composé de :

- Président du Jury : Fabrice Bardet
- Tutrice de TFE : Thérèse Hugerot
- Experte : Aisling Healy

Par

Camille Dechavassine

## **Les raisons de la mobilisation des organisations patronales dans la gestion de l'eau**

Enquête sur l'écologisation de la Fédération des travaux  
publics d'Auvergne Rhône Alpes

Organisme d'accueil

Ma Friche Urbaine



# Notice analytique

AUTRICE	
Nom	Dechavassine
Prénom	Camille
ORGANISME D'ACCUEIL	
Nom de l'organisme et Localité	Ma Friche Urbaine, Lyon
Nom de la Tutrice	Thérèse Hugerot
ANALYSE DU TFE	
Titre (français)	Les raisons de la mobilisation des organisations patronales dans la gestion de l'eau. Enquête sur l'écologisation de la Fédération des travaux publics d'Auvergne Rhône Alpes
Titre (anglais)	The reasons for the mobilization of employers' organizations in water management. Investigating into the greening of the Auvergne Rhône Alpes public works federation.
Résumé (français)	La Fédération des travaux publics s'implique de plus en plus dans la gestion de l'eau, poussée par un risque de sécheresse qui ne cesse de croître. L'enquête porte principalement sur la manière dont la Fédération régionale des travaux publics d'Auvergne Rhône Alpes s'empare du sujet pour unifier le rapport à l'eau de ses adhérent·e·s et pour valoriser l'image de son secteur auprès de ses interlocuteurs, notamment la puissance publique. Néanmoins, le rapport à l'eau reste une écologisation partielle, qui ne prend pas en compte tous les enjeux liés à l'eau.

Résumé (anglais)	The Public Works Federation is involving itself in water management, driven by the ever-increasing risk of drought. The survey focuses on the way in which the regional Public Works Federation from Auvergne Rhône Alpes is acting on the subject to unify its members' relationship with water, and to enhance the sector's image in the eyes of its partners, particularly public authorities. Nevertheless, the greening of its relationship with water, which does not take into account all water-related issues, remains limited.		
Mots-clés (français, 5 maxi)	Travaux publics, organisations patronales, groupe d'intérêt, écologisation, gestion de l'eau		
Mots-clés (anglais, 5 maxi)	Public works, employer organizations, interest groups, greening, water management		
Termes géographiques (français)	France, Auvergne Rhône Alpes		
<b>COLLATION</b>			
	Nb de pages	Nb d'annexes (nb de pages)	Nb de réf. biblio.
	51	0	26

# Déclaration de travail personnel

Je déclare que ce rapport constitue l'aboutissement d'un travail personnel et ne peut être suspecté de plagiat.

Le travail présenté distingue explicitement ce que j'ai produit de ce que j'ai emprunté à d'autres. A ce titre, les citations sont clairement identifiables et les sources (écrits, images) qui ont alimenté ma réflexion sont référencées.

# Remerciements

Je tenais à remercier toutes les personnes qui m'ont aidée et soutenue pendant l'écriture de ce mémoire. Merci à toute l'équipe de Ma Friche Urbaine pour leur accueil chaleureux et leur bonne humeur et en particulier à Thérèse pour ses commentaires pertinents et ses encouragements. Je remercie également Fabrice pour son accompagnement , et Aisling Healy pour avoir accepté d'être membre de mon jury.

Ce mémoire n'aurait pas été possible sans le soutien de ma famille et de mes ami·e·s : merci à Zoé, Raph, Adrien et Céline, vous m'avez toujours écoutée et aidée.

# Sommaire

Notice analytique.....	2
Déclaration de travail personnel.....	4
Remerciements.....	5
Sommaire.....	6
Liste des illustrations.....	7
Liste des abréviations.....	8
Introduction.....	9
1. La construction du problème de l'eau dans « la profession ».....	17
1.1 Des rapports à l'eau très divers parmi les entreprises.....	17
1.2 Quelle(s) vision(s) de l'eau dans les travaux publics ?.....	22
2. Quelles sont les raisons de l'émergence réelle, bien que limitée, de la question de la gestion de l'eau ?.....	28
2.1 Des acteurs qui se saisissent de la question environnementale.....	28
2.2 L'impact des règlements en fonction de leur échelle d'application.....	30
2.3 Des intérêts pour les patron·ne·s, repris par les organisations patronales.....	34
3. Les impacts de la mobilisation autour de l'eau sur les interlocuteurs de la Fédération ...	39
3.1 Des liens distendus avec la puissance publique.....	39
3.2 Des effets mitigés de la politique de gestion de l'eau de la FTP sur les entreprises adhérentes.....	44
Conclusion.....	48
Bibliographie.....	49

# Liste des illustrations

Tableau 1 : Liste des personnes entretenues .....	16
Figure 1 : Carte des acteurs.....	29
Figure 2 : Valise Mobil'Eau, le compteur portatif de la Métropole de Lyon, pendant un chantier de voirie. ....	33
Tableau 2 : Extrait de l'identification des impacts du risque de transition associé à la sécheresse .....	36
Tableau 3 : : Extrait du plan de formation Eau dans les TP de la FNTP, Episode 4. Réalisation : Laure Amrani .....	46
Tableau 4 : Extrait du plan de formation Eau dans les TP de la FNTP, Episode 5. Réalisation : Laure Amrani .....	46

# Liste des abréviations

AuRA : Auvergne Rhône Alpes.

DDT : Direction départementale des territoires. Organe déconcentré chargé des politiques d'aménagement et de leur développement durable.

ETI : Entreprise de taille intermédiaire, dont l'effectif est compris entre 250 et 4 999 salariés, et le chiffre d'affaires ne dépasse pas 1,5 milliard d'euros (au sens de l'INSEE).

FBTP : Fédération du bâtiment et des travaux publics. Fédération départementale de certains départements de l'Auvergne Rhône Alpes.

FNTP : Fédération nationale des travaux publics.

F RTP : Fédération régionale des travaux publics.

FTP : Fédération des travaux publics, sans distinction d'échelle.

IPPILEP : Infrastructures pour la préfiguration de l'infiltration des eaux de pluie. Nom du projet de recherche dans le cadre duquel j'ai fait mon mémoire.

PME : Petites et moyennes entreprises, c'est-à-dire de moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 50 millions d'euros.

TPE : Très petite entreprise, c'est-à-dire de moins de 10 salariés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 2 millions d'euros.

# Introduction

Le 14 juin 2024, la Fédération régionale des travaux publics d’Auvergne Rhône Alpes (FRTP AuRA) remet trois trophées des Victoires de l’investissement local à trois communes de la Haute-Loire, en partenariat avec l’Association des maires de France de ce département<sup>1</sup>. Les trois trophées, dont celui du génie civil, récompensent des travaux de modernisation du réseau d’assainissement des communes. Cette anecdote illustre à la fois la proximité de la Fédération des travaux publics avec les élus locaux et son intérêt pour le domaine de la gestion de l’eau.

En effet, bien que l’eau soit globalement abondante en France<sup>2</sup>, le changement climatique augmente les périodes de sécheresse et favorise les épisodes de pluie extrêmes<sup>3</sup>. Ceci explique que la ressource eau n’est pas disponible de manière égale sur le territoire et au cours de l’année. Cette raréfaction de la disponibilité de l’eau représente un risque pour les entreprises privées des travaux publics. En effet, les chantiers de travaux publics sont consommateurs d’eau, pour des usages allant du lavage des engins à l’abattage de poussière. On estime par exemple que le terrassement consomme 12 L d’eau par m<sup>3</sup> terrassé pour l’abattage des poussières (Le Vern 2021). Plus que consommateurs, ils sont dépendants : leur activité ne peut être réalisée que s’ils ont accès à l’eau.

C’est pourquoi les secteurs chargés de l’environnement, de la commission Transition écologique de la Fédération Régionale des Travaux Publics Auvergne Rhône Alpes (FRTP AuRA) à la direction Environnement de Colas, intègrent progressivement la question de l’eau. Des recherches pour améliorer les process sont en cours chez Colas par exemple, plusieurs entreprises de la région Auvergne Rhône Alpes ont déjà mis en place des solutions pour

---

<sup>1</sup> Olivier Pietroy, « Perpezoux : un chantier à 2 millions d’euros qui vaut une distinction », *Le Progrès (Edition de la Haute-Loire)*, 13 juin 2024, p.18. Voir aussi Association des maires de France 43. Les Victoires de l’investissement local 2024, amf43.fr, consulté le 29 août 2024. <https://www.amf43.fr/2024/06/17/les-victoires-de-linvestissement-local-2024/>

<sup>2</sup> Ministère de la Transition Ecologique. *L’eau en France : ressource et utilisation - Synthèse des connaissances en 2021*, statistiques.developpement-durable.gouv.fr, consulté le 28 juillet 2024, <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/leau-en-france-ressource-et-utilisation-synthese-des-connaissances-en-2021>

<sup>3</sup>Ministère de la Transition Ecologique. *Eau, ressource et utilisation*, statistiques.developpement-durable.gouv.fr, consulté le 25 juillet 2024, <https://statistiques.developpement-durable.gouv.fr/eau-ressource-et-utilisation>

diminuer leur dépendance au réseau collectif, et des organisations professionnelles sont mobilisées sur la question.

En particulier, FEREC, Fondation d'entreprises de recherche collective pour la construction et les infrastructures, est une fondation financée par 7 grandes entreprises qui produisent des infrastructures et sont intéressées par l'innovation : Colas, Total, Eiffage, Vinci, Bouygues, SNCF Réseau, Eurovia<sup>4</sup>. Elle a pour but de financer des études sur des sujets pouvant intéresser tous les acteurs des travaux publics. Depuis 2 ans, un des axes de recherche de l'appel à projet porte sur la question de l'eau. C'est dans le cadre de ce projet de recherche que s'est déroulé mon stage de fin d'études.

Je l'ai réalisé chez Ma Friche Urbaine, une entreprise de l'économie sociale et solidaire spécialisée dans l'urbanisme transitoire. J'étais impliquée dans un projet appelé Infrastructures pour préfigurer l'infiltration des eaux de pluie (IPPILEP). L'objectif de ce projet était de proposer une solution pour collecter et utiliser les eaux de pluie dans un contexte temporaire, chantier ou urbanisme transitoire. Son objectif a cependant dû évoluer pour devenir un projet d'évaluation des consommations d'eau sur les chantiers de travaux publics et de collecte des retours d'expériences de solutions alternatives aux prélèvements sur le réseau collectif d'assainissement. Nous reviendrons dans le corps de ce mémoire aux raisons de cette évolution.

Ce stage m'a donné un accès privilégié à la Fédération régionale des travaux publics d'Auvergne Rhône Alpes ainsi qu'à ses déclinaisons nationale et départementale (Haute-Savoie) dans une moindre mesure. La FRTP AuRA, et notamment les membres de sa commission Transition Ecologique, a aidé l'équipe de notre projet à prendre contact avec les entreprises. Elle est intéressée en retour par le livre blanc qui sortira en novembre. La FRTP a aussi joué un rôle dans la définition du sujet de l'étude, en indiquant les domaines les plus consommateurs des travaux publics : la démolition – déconstruction, le terrassement et la voirie.

Dans ce mémoire, j'utiliserai le sigle FTP pour parler de la Fédération des travaux publics sans distinction de l'échelon géographique quand il n'est pas pertinent.

---

<sup>4</sup> FEREC. *Le Conseil d'administration*, fondation-ferec.fr, consulté le 02 août 2024, <https://fondation-ferec.fr/la-fondation/conseil-dadministration/>

Ce nouveau contexte rencontre la gestion de l'eau, une politique publique ancienne et structurée en France. Historiquement, l'eau est avant tout une ressource dont il faut arbitrer l'utilisation pour différents buts (industrie, agriculture, eau potable). La gestion de l'eau passe par l'aménagement des cours d'eau, par des ouvrages de génie civil et des canaux. A partir des années 1960, les conséquences de ces aménagements apparaissent clairement. Ce sont principalement l'aggravation des inondations et l'érosion de la biodiversité fluviale. Avec la montée du mouvement écologiste, les années 1970 et 1980 voient un changement important dans le paradigme d'aménagement du territoire hydraulique : l'eau est officiellement reconnue comme un milieu en plus d'être une ressource. L'échelle du bassin versant est donc reconnue comme l'échelle pertinente pour la gestion de l'eau (Ghiotti 2006). C'est le sens de la loi sur l'eau de 1964<sup>5</sup>, et c'est une notion qui a été reprise par la Directive cadre sur l'eau de 2000<sup>6</sup>.

Plus récemment, la gestion de l'eau municipale a connu à partir des années 1990 un retour de la gestion en régie de l'eau, plutôt qu'une gestion par délégation de service public à cause d'une méfiance grandissante envers les entreprises privées chargées de la délégation (Eggrickx, Camous, et Guérin-shneider 2022).

De plus, la gestion des eaux de pluies a aussi évolué. L'idéal ancien du tout-à-l'égout, c'est-à-dire d'avoir un seul réseau d'assainissement pour les eaux usées et les eaux pluviales menait à des débordements du réseau en cas de fortes pluie, donc à des inondations, et à des questionnements sur l'assèchement du sol (Hubert, Deroubaix, et Barroca 2010). Les villes optent de plus en plus souvent soit pour une gestion séparée des eaux avec deux réseaux différents, soit pour une gestion à la source de l'eau de pluie, ce qui suppose d'infiltrer les eaux de pluie au plus proche de l'endroit où elles sont tombées (Carré 2015). Cette dernière option s'inscrit aussi dans une politique de gestion du risque inondation.

Ces trois axes (l'eau comme milieu en plus d'être une ressource, la gestion de l'eau en régie publique plutôt qu'en délégation au privé et la gestion différenciée de l'eau de pluie) sont les principales caractéristiques de la politique de l'eau actuelle. Ils impactent tous les trois la manière dont les entreprises de travaux publics travaillent, que ce soit par la définition des

---

<sup>5</sup> Loi n°64-1245 du 16 décembre 1964

<sup>6</sup> Directive cadre 2000/60 pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau du Parlement et du Conseil européen du 23 octobre 2000

besoins en infrastructures que ces dernières fournissent ou par les exigences environnementales qu'elles doivent respecter.

Les travaux publics ont une relation particulière avec la puissance publique. En effet, ils sont très dépendants de la commande publique. 40% du chiffre d'affaires du secteur vient des collectivités locales, principalement les communes et les EPCI contre 34% de maîtres d'ouvrage privés. 20% des commandes sont passées par des « grands opérateurs », c'est-à-dire des entreprises publiques comme EDF ou SNCF Réseau<sup>7</sup>. Cela les incline à prêter une attention particulière au secteur public et à ses exigences, mais aussi à tenter d'influencer les décisions prises.

Mon stage m'a mis en contact avec la FRTP AuRA, il m'offre donc un accès privilégié à ce terrain. Mon axe de réflexion s'inscrit dans le cadre de la sociologie des organisations patronales. Dans le domaine de la mobilisation patronale, Michel Offerlé est l'auteur de référence. Son ouvrage de 1998 *Sociologie des groupes d'intérêts* a été le point de départ de ma réflexion. Il y écrit notamment que « étudier un groupe d'intérêt implique donc de mesurer sa capacité à utiliser un type d'assemblage de moyens d'action et donc sa capacité à imposer de nouveaux enjeux et de nouveaux problèmes (ou le maintien du statu quo [...]) ». C'est ce qui m'intéresse dans ce mémoire, étudier la capacité de la Fédération à imposer sa lecture des enjeux autour de l'eau, à la fois à ses interlocuteurs publics mais aussi à ses propres adhérent·e·s.

On peut définir un groupe d'intérêt comme « une organisation structurée, présentant des formes d'encadrement des comportements collectifs et des dirigeants, s'intégrant à des relations sociales externes (en particulier avec les autorités publiques). » (Hassenteufel 2011). Cette définition s'applique parfaitement à notre sujet d'étude, la Fédération des Travaux publics. Cependant, Michel Offerlé dans *Sociologie des groupes d'intérêt* (1998) souligne que cette définition du groupe d'intérêt exclut un certain nombre de mobilisations ponctuelles ou moins structurées de l'étude générale. En particulier, dans le secteur des travaux publics, les mobilisations ne passent pas exclusivement par leurs syndicats institutionnalisés : certaines très grandes entreprises ont les moyens d'agir par elles-mêmes ou en formant de petits groupes. Ces

---

<sup>7</sup> Fédération nationale des travaux publics. *Le secteur en chiffres – France*, fntp.fr, consulté le 02 juin 2024 <https://www.fntp.fr/data/secteur-en-chiffres/france/activite>

actions ne sont pas le cœur de mon étude, mais elles pourront être utilisées ponctuellement pour éclairer la réflexion.

La FTP est un groupe d'intérêt précis : c'est un syndicat patronal. Elle défend les intérêts des patron·ne·s, c'est-à-dire des dirigeants d'entreprises de travaux publics. Elle est en partie investie par des patron·ne·s, mais pas uniquement. En effet, elle a des permanent·e·s, qui ne sont pas passé·e·s par la création ou la gestion d'une entreprise, et certain·e·s de ses participant·e·s sont des grands cadres salarié·e·s.

La Fédération des travaux publics a été étudiée sous l'angle de sa participation à des instances paritaires (Casella, Tanguy, et Tripier 1988; Lemerrier 2013), mais assez peu dans ses relations avec les pouvoirs publics. A ma connaissance, personne ne s'est penché sur la prise en compte de l'écologie dans la FTP. Le fait d'étudier principalement l'échelon régional est aussi une source d'originalité de ce travail.

Dans un contexte de changement climatique et d'érosion de la biodiversité de plus en plus pressant, de plus en plus d'auteur·ice·s souligne la question de l'écologisation de politiques publiques, c'est-à-dire « la manière dont les questions environnementales pénétr[ent] progressivement le dialogue politique et académique et structur[ent] les études de l'action publique par l'environnement. » (Hrabanski et Montouroy 2022). En effet, alors que la conscience de la crise climatique est de plus en plus développée, les politiques publiques environnementales n'atteignent pas leurs objectifs supposés (Dupuis et Knoepfel 2013). Historiquement sectorialisées, elles doivent se transformer pour devenir écologiques, c'est-à-dire « fondées sur ce que les écosystèmes peuvent supporter » (Bouleau 2017), mettant au centre la question des limites.

De cette situation, on peut faire émerger un certain nombre d'interrogations. Puisque les travaux publics sont particulièrement attentifs aux politiques publiques et aux objectifs de la puissance publique, sont-ils conscients de cette problématique d'écologisation ? Comment la Fédération des travaux publics se saisit-elle du sujet de l'eau ? Quelles raisons la poussent à s'en emparer ? Quelle est sa vision de l'écologie ? Quelles formes prennent ses mobilisations autour de l'eau ? Dans quelle mesure la FTP influence-t-elle ses adhérents ? Et les pouvoirs publics ?

Ainsi, il est intéressant de se demander dans quelle mesure la Fédération des travaux publics modifie son rapport à l'eau pour intégrer des problématiques environnementales.

Pour répondre à cette question, nous nous pencherons sur la manière dont la FTP est constituée de métiers dont le rapport à l'eau est très différent. Malgré cela, la Fédération cherche à construire une seule vision de la gestion de l'eau pour tous. Nous nous demanderons alors pourquoi ce sujet de l'eau est en train d'émerger, quoique de manière limitée. Enfin, nous étudierons les conséquences d'une telle mobilisation sur les interlocuteurs de la FTP, la puissance publique comme ses adhérent·e·s.

Pour cette recherche, j'ai mené des entretiens semi-directifs selon la méthode du Beaud et Weber (n = 9) mais aussi des entretiens avec des collègues qui travaillaient avec moi sur le sujet (n= 5). En effet, nos interlocuteurs n'avaient que peu de temps à nous accorder. De même, beaucoup de ces entretiens se sont déroulés en visio-conférence pour s'adapter à des contraintes d'emploi du temps ou de distance.

Etant donné mon objet d'études, la sociologie des élites, l'article « S'imposer aux imposants » (Chamboredon et al. 1994) a nourri ma réflexion et mon attitude pendant les entretiens, notamment ceux qui se sont passés moins facilement que les autres.

Personne entretenue	Fonction	Conditions
Philippe Born	Chef de centre de Colas, Haute-Savoie	Un appel et une rencontre à l'occasion d'une visite de chantier, à chaque fois en présence de ma maitresse de stage
Jean-Pierre Cheval	Président d'une entreprise de travaux publics, président de la commission Transition Ecologique de la FRTP AuRA	Entretien semi-directif
Dominique Chevillard	Directeur Technique et Recherche FNTP Secrétaire général de FEREC	Entretien semi-directif (par visioconférence)

Pierre Commenville	Directeur Cycle de l'Eau de la Métropole de Lyon	Entretien en présence de ma maitresse de stage
Laurent David	Chef de projet Développement Durable dans une association professionnelle spécialisée dans la RSE des entreprises de TP	Entretien semi-directif
Nina Delaunay	Chargée de mission Environnement et Technique à la FRTP AuRA	Entretien semi-directif
Anne Delos	Directrice de Ma Friche Urbaine	Entretien semi-directif
Soumya Fadel	Responsable Service chez Eau Publique du Grand Lyon	Entretien en présence de ma maitresse de stage
Vincent Grosshenny	Directeur Technique Solutions Environnementales chez Colas  Président de la commission Transition Ecologique de la FRTP Ile-de-France	Entretien semi directif (par visio-conférence)
Marie-Anne Gobert	Directrice Communication, RP, RSE et Synergies dans ETI	Entretien par visio-conférence en présence de ma maitresse de stage
Pierre Houssais	Directeur Prospective de la Métropole de Lyon	Entretien semi-directif
Stéphanie Minnebois	Directrice Technique Recherche et Développement d'un grand groupe	Entretien en présence de l'autre stagiaire de MFU

	Administratrice de FEREC	
Marie Thibert	Chargée Environnement FBTP 74	Entretien semi-directif (en visio conférence)
Alex Verhille	Chargé de l'aménagement dans une ville moyenne	Entretien semi-directif

*Tableau 1 : Liste des personnes entretenues*

J'ai aussi participé à de nombreuses réunions de travail et visites, tant avec des personnes chargées de la politique de l'eau ou de l'organisation de chantiers qu'avec des personnes de la FTP. Cela m'a permis d'observer directement le traitement de l'eau sur les chantiers ainsi qu'une partie du travail des chargé·e·s de mission Environnement. Observer directement les chantiers permet de déceler des décalages entre le discours de la Fédération et les pratiques des entreprises. Ma position oscillait entre participant observateur et observateur participant au sens de Junker ( Junker 1980 cité dans Peretz 2004) : la plupart des personnes que je rencontrais ne savait pas que j'écrivais un mémoire de sciences politiques, et j'étais présentée comme un membre de Ma Friche Urbaine. Si nécessaire, je me présentais plutôt comme ingénieure, ce qui créait une proximité avec celles et ceux que je rencontrais. J'étais donc principalement participante observatrice, mais à l'occasion, quand on me posait des questions plus précises, je mentionnais mon double diplôme avec l'IEP. En particulier, la chargée Environnement de la FRTP AuRA était au courant de mon parcours.

# 1. La construction du problème de l'eau dans « la profession »

Bien que les entreprises de travaux publics aient besoin de l'eau en différentes quantités, de différente qualité, et aient des ressources inégales en interne pour travailler à l'évolution de leur gestion, la Fédération des travaux publics œuvre à créer une manière d'approcher l'eau, une vision du sujet.

## *1.1 Des rapports à l'eau très divers parmi les entreprises*

La Fédération des Travaux publics regroupe de nombreuses entreprises considérées comme faisant partie des travaux publics. La Fédération les classe en 10 catégories : aménagements urbains, routes, terrassement, réseaux d'eau et de fluides, travaux électriques, voies ferrées, génie civil, fondations, travaux souterrains, travaux maritimes et fluviaux<sup>8</sup>. Elles peuvent adhérer à n'importe quel échelon de la Fédération, ou à un syndicat plus spécifique comme Routes de France ou Les Canalisateurs qui fait partie de la FTP.

---

<sup>8</sup> Fédération nationale des travaux publics. *Qu'est-ce que les TP ? - Spécialités*, fntp.fr, consulté le 15 juin 2024  
<https://www.fntp.fr/metiers/metiers-tp/qu-est-ce-que-les-tp/specialites>

Chacun de ces domaines réunit des dizaines de métiers différents, qui ont un rapport plus ou moins lointain à l'eau. Par exemple, un conducteur de cylindre servant à mettre en forme les enrobés des routes remplit plusieurs fois par jour son réservoir, alors qu'un monteur de réseaux électriques n'utilise pas d'eau.

Au niveau de l'entreprise, elle peut être très dépendante de la disponibilité de l'eau comme le sont les canalisateurs, l'utiliser seulement comme protection contre la poussière comme les entreprises de démolition ou ne pas l'utiliser en dehors de l'approvisionnement des équipes pour la boisson.

Au niveau du chantier, la consommation d'eau dépend non seulement du type de travaux menés mais aussi de l'ampleur de l'ouvrage : une réparation de nid-de-poule peut se contenter d'un arrosoir, une autoroute à rénover consommera des centaines de mètres cubes.

Enfin, l'eau utilisée peut venir de différentes sources. La plus courante est l'eau potable du réseau collectif d'assainissement, pompée sur les bornes incendie, mais elle peut aussi venir des pompes privées de l'entreprise, des plans d'eau situés à proximité des chantiers ou être de l'eau de pluie stockée et réutilisée.

De plus, toutes les entreprises ne disposent pas en interne des ressources pour engager une réflexion autour de l'eau. Alors que les grands groupes ont des directions Environnement qui traitent du sujet, ce n'est pas une problématique qui mobilise les TPE-PME. Elles sont alors dépendantes des services proposés par la Fédération.

Leur mobilisation sur la gestion de l'eau dépend aussi de leur situation géographique : par exemple, la Fédération départementale des Travaux publics de Haute-Savoie participe au Comité Eau organisé par la DREAL qui permet les retours d'expérience sur la mise en œuvre de l'arrêté sécheresse préfectoral. En effet, la Haute-Savoie a subi depuis 2021 des sécheresses sévères, qui ont limité les prélèvements. Des entreprises de ce département, mais aussi du Rhône par exemple, voient la sécheresse revenir chaque été, sans qu'elle impacte pour le moment leurs activités, mais elles perçoivent la menace à venir.

Malgré cette variété, les associations patronales participent à construire « la profession » des travaux publics, à unifier leurs intérêts, et leurs redondances fait partie intégrante de leur stratégie d'influence.

*« La récurrence de ces projets là et du fait que les mêmes acteurs [...] ont les mêmes problématiques autant de fois, c'est ce travail au niveau professionnel et dans ces différentes instances qui va aider le sujet à entraîner **une prise de conscience et d'une construction d'une culture commune** »*

*Administratrice de FEREC et Directrice Innovation d'un grand groupe*

En effet, la personne qui a prononcé cette citation est impliquée, en plus de son poste de cadre, dans la FNTP, chez FEREC, chez Routes de France (le principal syndicat des routiers), et suit quoique de plus loin les actions d'autres organisations. Le fait de porter des projets et des communications sur l'eau par plusieurs moyens créé un problème partagé.

Comme la ressource en eau est abondante, peu chère et facile d'accès en France globalement, il y a un manque de connaissance sur ses usages. Au début du projet IPPILEP, l'objectif était de dimensionner et de tester une solution de récupération et réutilisation des eaux de pluie, adaptée au contexte temporaire d'un chantier ou d'une occupation éphémère. Mais très vite, il est apparu qu'un dimensionnement était quasiment impossible, parce que les entreprises de travaux, à titre individuel ou dans leurs organisations professionnelles, ont une idée floue de combien elles consomment et pour quel usage. Elles savent combien elles consomment d'eau potable par les factures des collectivités mais ces données sont agrégées et ne permettent pas d'estimer combien consomme un chantier. Si exceptionnellement elles existent, ces données ne sont pas partagées facilement, parce qu'elles touchent au cœur de l'activité de l'entreprise.

La consommation n'est pas suivie finement parce que rien n'y oblige ni même n'y incite :

*« On n'a ni de pression de l'État ni de pression financière, on a quand même de grandes facilités pour accéder à l'eau, donc non c'est pas un indicateur qui est suivi et du coup je pense [le conducteur de travaux] serait incapable de dire combien on va utiliser d'eau sur le chantier. »*

*Un chef d'agence locale de Colas*

Il y a donc un manque de connaissances auquel nous nous sommes heurtées dans le projet IPPILEP

Au sein de la Fédération, la mobilisation sur l'eau a une double dynamique.

La première, qu'on pourrait qualifier de *top down*, vient de la commission Transition écologique, que ce soit au niveau national ou régional, et assure des services à ses adhérents. Ces services sont des analyses juridiques, par exemple expliquer ce que la Directive Européenne sur l'eau signifie pour leurs professions, des formations, en distanciel ou en atelier, des accompagnements à la mise en place de solution. L'objectif de tous ces services est triple : justifier l'adhésion à la Fédération, faire en sorte que les entreprises connaissent et respectent les règlements, et créer une culture commune de « la profession » des travaux publics. En effet, dans leur article « Le syndicalisme patronal comme syndicalisme de services : L'offre de services dans le travail de recrutement local des patrons » (2015), Aisling Healy et Baptiste Giraud expose que le syndicalisme patronal est un syndicalisme de services. La stratégie commerciale pour recruter des adhérent·e·s, sources de financement, passe par la multiplication des services et leur mise en valeur. L'idée est de considérer l'adhésion d'un·e patron·ne comme un investissement, dont il ou elle doit avoir un retour. Cependant, les auteur·ice·s nuancent cette idée : les services servent autant les intérêts des organisations que les adhérent·e·s, notamment en termes d'influence. C'est de ce cadre dont relèvent les deux autres objectifs mentionnés, le respect des règlements par toutes les entreprises et la structuration de la culture de la profession. Il s'agit pour la Fédération de contrôler son image par rapport aux maîtres d'ouvrage, notamment la puissance publique.

Cette dynamique *top down* favorise le point de vue des grands groupes ou des ETI, qui ont les ressources nécessaires pour se mobiliser dans les organisations professionnelles.

*« Et ce qu'il faut savoir c'est qu'on [la FRTP AuRA] a à la fois des groupes, ce qu'on appelle des ETI donc des groupes de taille intermédiaire et puis des PME et des TPE. Et en fait la majorité des entreprises qu'on représente sont surtout des PME et des TPE. Donc ils sont beaucoup moins structurés en termes de [...] problématique de l'eau [...]. Moi, j'anime la commission [...] Transition écologique de la FRTP Auvergne Rhône Alpes. Dans cette commission Transition écologique, il y a des représentants d'entreprises de la région, de différentes tailles mais **surtout des structures de taille assez importantes, donc des entreprises qui sont plutôt structurées**, on a quelques chefs*

*d'entreprises, on a aussi et surtout des responsables QSE, responsables biodiversité, donc voilà on a différents types de profils mais ils ont pas forcément tous le même profil au sein de l'entreprise. »<sup>9</sup>*

*Chargée de mission Environnement et Technique à la FRTP AuRA*

On comprend donc qu'il y a une tension dans le fonctionnement de la commission Transition Ecologique de la FRTP AuRA : elle s'adresse avant tout à des TPE – PME, qui représentent la majorité des entreprises adhérentes, mais elle est composée et animée par des membres de grandes entreprises, qui peuvent libérer du temps pour cela. Cela rejoint les observations de Michel Offerlé sur la construction d'un intérêt par ses représentants : « tout acte de représentation est une montée en généralité » (*Sociologie des groupes d'intérêt*, p.78). Ici, la traduction des expériences des entreprises est conditionnée par les ressources qu'elles peuvent dédier à cette démarche, plus encore qu'à la traduction dans « le langage des autres - c'est-à-dire juridique et politique » (*Sociologie des groupes d'intérêt*, p.78).

La seconde dynamique peut être qualifiée de *bottom up*. Des salarié·e·s proposent un projet pour pallier un problème qu'ils ont constaté, et avec l'aide ou au moins l'autorisation de leur hiérarchie le mettent en place. Ces projets font ensuite l'objet d'une publicité par la Fédération, qui peut par exemple organiser une visite du site ou un partage de retour d'expérience pour généraliser la pratique. Ce n'est toutefois pas le cœur de l'action de la Fédération, dont les agent·e·s ne mentionnent pas souvent cette pratique. Cela participe aussi à diminuer la participation des petites entreprises face aux grandes, qui ont plus de salarié·e·s, plus de situations différentes et donc ont plus d'opportunités de monter ces projets. Cependant, les entreprises de taille moyenne ont un certain avantage, car les niveaux hiérarchiques se côtoient plus et peuvent donc plus facilement mettre en place des initiatives.

La Fédération peut alors choisir de mettre en valeur les projets qui lui conviennent et qu'elle souhaite propager parmi ses entreprises adhérentes.

Malgré la diversité des rapports à l'eau, la Fédération a donc pour objectif de construire une vision de l'eau pour tous les travaux publics, qui structure leurs actions malgré des visions alternatives persistantes.

---

<sup>9</sup> Nous soulignons

## *1.2 Quelle(s) vision(s) de l'eau dans les travaux publics ?*

J'ai constaté deux visions très différentes de la question de l'eau dans les travaux publics.

D'une part, l'eau n'est pas un problème actuellement donc c'est un non-sujet, qui ne nécessite ni changement dans les pratiques, ni changement dans les engins utilisés. Habituellement, les personnes interrogées considèrent aussi qu'elles ne consomment que très peu d'eau. De fait, un petit chantier de pose de bordures par exemple consomme quelques dizaines de mètres cubes maximum. Pour un chantier de grande envergure, une autoroute à refaire par exemple, quelques centaines de mètres cubes seront utilisées, ce qui représente un coût dérisoire par rapport au coût total des travaux. Toutefois, de très nombreux chantiers se déroulent en même temps, sans parler de la consommation d'eau indirecte pour la production de matériaux par exemple. Cela a pour conséquence que les travaux publics ont un véritable impact sur la consommation d'eau, sans qu'il soit nécessairement apparent pour les acteurs impliqués.

Certaines personnes, même haut placées et membres de commissions de transition écologique dans leur fédération locale, ne considèrent pas l'eau comme un sujet à traiter :

*« Si vous parlez de chantiers routiers, on peut dire que c'est pas un enjeu majeur [la gestion de l'eau sur les chantiers]. [...] On utilise très peu voire pas d'eau. [...] D'ailleurs moi quand j'ai commencé à la direction Environnement du groupe, on disait toujours que l'eau n'est pas un sujet majeur strictement liés à nos activités. C'est un enjeu majeur pour la planète, pour que ce soit bien clair, et effectivement maintenant on commence à proposer des solutions pour préserver l'eau pour les pouvoirs publics mais l'eau en elle-même pour nos activités, [...] c'est pas un sujet. »*

*Directeur Technique Solutions Environnementales chez Colas et président de la commission Transition écologique de la FRTP IDF*

Cette citation illustre le fait que prendre en compte l'eau et essayer de la préserver, c'est se conformer à des demandes extérieures (ici, les pouvoirs publics) pour une partie des professionnels des travaux publics.

D'autre part, une vision inquiète du changement climatique et des sécheresses, percevant un risque de restriction des prélèvements par les entreprises pousse à chercher une manière de préserver leur accès à l'eau.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, ces deux visions dépendent de plus de variables que la simple opposition entre « profil technique proche du terrain » et « profil de cadre haut placé dans une direction environnement ». Certaines personnes ont des expériences personnelles qui les ont rendues sensibles à la question de l'eau : un chef d'agence évoque par exemple un chantier où son équipe avait conclu un accord avec la commune pour pomper dans sa nappe. Après deux jours de chantier, ils ont dû l'interrompre parce que leur consommation menaçait celle des habitants, bien qu'ils soient restés dans les limites de l'accord. Par cette expérience, le chef d'agence a pris conscience de l'impact que pouvait avoir son activité professionnelle. On note aussi une méconnaissance de la quantité d'eau disponible dans la nappe du côté de l'entreprise comme de celui de la commune, qui a empêché une bonne anticipation. Le président de la commission Transition écologique a été sensibilisé par la Conférence des entreprises pour le climat, une association qui souhaite provoquer une prise de conscience chez les dirigeants d'entreprises.

Dans les deux cas, l'eau est vue comme une ressource nécessaire à leurs activités, mais pas particulièrement comme partie intégrante d'un écosystème. Cela s'explique de plusieurs manières. Le fonctionnement des nappes phréatiques et de leurs écosystèmes est mal connu par les non-spécialistes, qui se les représentent moins comme des écosystèmes que comme des réserves dans lesquelles pomper, des lacs souterrains. On peut noter l'anecdote évoquée précédemment où les réserves souterraines d'une commune ont été vidées par des travaux, mais aussi l'absence de limites quantitatives sur les prélèvements souterrains. Les pompages

industriels sont soumis à déclaration ou autorisation selon leur taille<sup>10</sup>. Les autorisations de pompages ne mentionnent pas forcément de limites à la quantité prélevée. De plus, les expert·e·s mobilisé·e·s dans les groupes de travail sur la transition écologique ne sont généralement pas hydrologues, et aucun biologiste n'est présent dans les groupes de travail dédiés à la question à ma connaissance. Enfin, de nombreuses personnes interrogées ont une vision de l'écologie « pragmatique », accompagnée d'un refus des normes, ou au moins souhaitent un arrêt de la création de nouvelles normes.

*« L'écologie, c'est bien, mais il faut rester pragmatique : on est passé de rien dans les années 80 à un extrême. »*

*Dirigeant d'un centre de recyclage de matériaux*

Ce dirigeant partageait très spontanément son opinion sur les normes. Son opinion est influencée par sa position : il perçoit les normes comme une contrainte qui l'empêche de travailler, une décision imposée par « des énarques qui sont jamais venus sur le terrain ». C'est une opinion qui se retrouve aussi chez certains chefs de chantiers, qui estiment que les contrôles et les rapports sécurité et environnement sont un frein, qu'ils n'ont plus le temps de travailler, même s'ils reconnaissent l'importance de la protection du personnel et de l'environnement. La Fédération nationale porte ce lobbying contre les normes, y compris dans ses rencontres avec le Ministre de la Transition Ecologique.

Plusieurs personnes interrogées ont aussi spontanément abordé le sujet des retenues collinaires, dont l'existence fait polémique, comme exemple à suivre ou pour citer l'opposition dont ces bassines font l'objet comme exemple de revendication écologique qui va trop loin.

## **Les conflits d'usage autour des retenues collinaires**

Les conflits de l'eau en France se manifestent principalement dans le Sud-Ouest. En 2023, ils ont été placés au premier plan de la scène médiatique suite aux manifestations contre le

---

<sup>10</sup>Ministère de la Transition Ecologique. *Protection de la ressource en eau*, [écologie.gouv.fr](https://www.ecologie.gouv.fr), consulté le 17 juillet 2024. <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/protection-ressource-eau>

projet de retenue collinaires à Sainte Soline<sup>11</sup>. Dans cette région, ces projets, aussi appelés réserves de substitution, sont nombreux. Ce sont des dispositifs censés stocker l'eau en hiver lorsqu'elle est abondante, y compris en la pompant dans les nappes, pour pouvoir l'utiliser en été. Ils sont principalement destinés aux agriculteur·ice·s irrigant leurs champs (Carrausse 2022).

Les opposant·e·s qualifient ces installations de méga-bassines. Iels estiment que les retenues sont une privatisation de l'eau et une perturbation du cycle normal de l'eau. Iels les considèrent aussi comme une maladaptation aux sécheresses de plus en plus fréquentes causées par le changement climatique<sup>12</sup>.

L'une d'entre elles a été plus loin, en sous-entendant que ne pas construire de retenues collinaires signifiait ne plus faire d'agriculture. Ces réflexions dénotent une certaine vision de l'eau, comme une ressource à utiliser, comme un flux à gérer, stocker, et transformer, au même titre que les déchets. Elles dénotent aussi une préférence pour les solutions équipementières plutôt que pour les changements de système. De plus, M. Chevillard m'a indiqué que la FNTP était engagée pour la défense des retenues collinaires, qui représentent des marchés potentiels. Cela a pu influencer le discours de ces dirigeants.

Il est intéressant de noter que les personnes qui mentionnent les retenues collinaires ne parlent pas de la réutilisation de l'eau des STEP, alors que c'est une solution qui pourrait approvisionner en eau les entreprises de travaux publics elles-mêmes, les bassines étant destinées exclusivement aux agriculteur·ice·s. Le profil des personnes concernées explique sans doute ce fait : ce sont des dirigeants d'entreprises, qui ont donc une vision du secteur et des enjeux politiques, mais qui ne se préoccupent pas en priorité des solutions techniques. Ce sujet clivant et médiatisé leur est sans doute plus familier que le sujet des STEP.

---

<sup>11</sup> Pauline Moullot, « Mégabassines Entre pro et anti, un conflit « sans issue possible » », *Libération*, 15 décembre 2023, p.14-15

<sup>12</sup> Pauline Moullot, « Mégabassines : privatisation de l'eau, financement, démesure... Ce que leurs opposants leur reprochent », *Libération*, 25 mars 2023

La vision plus générale de l'écologie dans les organisations patronales s'illustre parfaitement dans la persistance de l'utilisation du terme « développement durable ». Alors que toutes les appellations officielles des commissions ou des directions sont de « transition écologique », la plupart des acteurs interrogés utilisent l'ancien vocable à l'oral, et parfois à l'écrit, y compris dans leur signature automatique de mail. Alors qu'officiellement la FTP est engagée dans une démarche de transition écologique, c'est-à-dire de changement profond de méthodes et de paradigme, le cadre cognitif des acteurs est en vérité celui du développement durable au sens le plus strict, c'est-à-dire préserver l'environnement dans le but de continuer l'activité économique et la croissance.

L'eau dans la politique environnementale de la FTP a une place relativement faible, en particulier si on la compare à la décarbonation. En effet, si toutes les entreprises ont un plan pour décarboner leurs activités, si la FNTTP a de nombreuses ressources pour les y aider, l'eau n'est pas du tout traitée de la même manière. Cette situation peut être rapprochée de la situation au niveau international, où la question du climat est mieux connue et mieux traitée que les questions de biodiversité et d'eau (Compagnon et Rodary 2017). Cela peut sans doute s'expliquer en partie par l'absence d'un unique indicateur chiffré pour mesurer la qualité des rejets en eau et leurs impacts sur les écosystèmes. L'existence d'une base de données et d'indicateurs comme celle de l'ADEME permet aux entreprises de faire leur bilan carbone sans créer une méthodologie, ce qui n'est pas (encore) le cas pour l'eau. Les entreprises ne connaissent pour la plupart même pas leur consommation détaillée par usage. La question climatique est aussi mieux encadrée légalement, avec localement des mesures plus contraignantes : la ZFE de Lyon pousse beaucoup d'entreprises à renouveler leurs véhicules pour pouvoir continuer à intervenir dans la métropole. Enfin, la décarbonation est de plus en plus prise en compte dans le bilan comptable, contrairement aux impacts de l'utilisation de l'eau. Ces raisons font que le climat est la question environnementale la mieux intégrée par les entreprises des TP, loin devant l'eau.

Ainsi, les entreprises ont des rapports à l'eau différents selon leurs activités, leur situation géographique et leurs ressources en interne. A partir de ces situations très variées, la Fédération est en train de construire l'eau comme une ressource précieuse, qui pourrait manquer, un

véritable problème pour la profession. Cependant, au sein même de la Fédération, il existe des gens qui estiment que l'eau n'est pas un problème, extrapolant de leurs expériences jusqu'à maintenant. Malgré cette opposition, il y a une idée commune, celle de l'eau comme ressource et non comme une part essentielle d'un écosystème complexe.

## **2. Quelles sont les raisons de l'émergence réelle, bien que limitée, de la question de la gestion de l'eau ?**

La gestion de l'eau pour les travaux publics est un sujet qui émerge lentement dans les discours et dans les actes de la Fédération et de ses entreprises adhérentes, porté par des acteurs spécifiques. La pratique de gestion de l'eau est principalement influencée par les règlements locaux, et très peu par ceux nationaux. Les patron·ne·s ont également un intérêt à intégrer l'eau pour mettre en valeur leur engagement.

### ***2.1 Des acteurs qui se saisissent de la question environnementale***

Au sein même de la Fédération, on peut distinguer les personnes salariées par la Fédération dont c'est le métier à plein temps, et celles qui ont un emploi dans une entreprise et qui participe au travail de la Fédération à titre gracieux.

Dans les deux cas, les acteurs impliqués dans la gestion de l'eau ont souvent des profils similaires. Ils ont fait des grandes études, d'ingénieur ou à l'université, avec dès leur master une coloration environnementale de leur diplôme. Pour les salarié·e·s de la FTP, iels y sont souvent arrivé·e·s après d'autres expériences où iels ont traité de questions environnementales. On peut donc en déduire qu'iels étaient intéressé·e·s par la question avant même de travailler

dans les travaux publics. Pour les haut-placé·e·s dans les directions de grandes entreprises, ils sont généralement entré·e·s dans leur entreprise directement après leurs études, et ont évolué en leur sein. On peut noter qu'à la FRTP AuRA, les personnes impliquées non salariées sont soit des dirigeant·e·s d'ETI régionales, soit des salarié·e·s de très grandes entreprises comme Colas ou Vinci. C'est aussi vrai dans une certaine mesure pour l'échelon national, dont le président a une entreprise de canalisateurs.

Ils sont aussi récurrents : ils participent à plusieurs commissions TE à différents niveaux, ils sont les représentants dans d'autres organisations professionnelles, comme on le voit sur la figure 1.

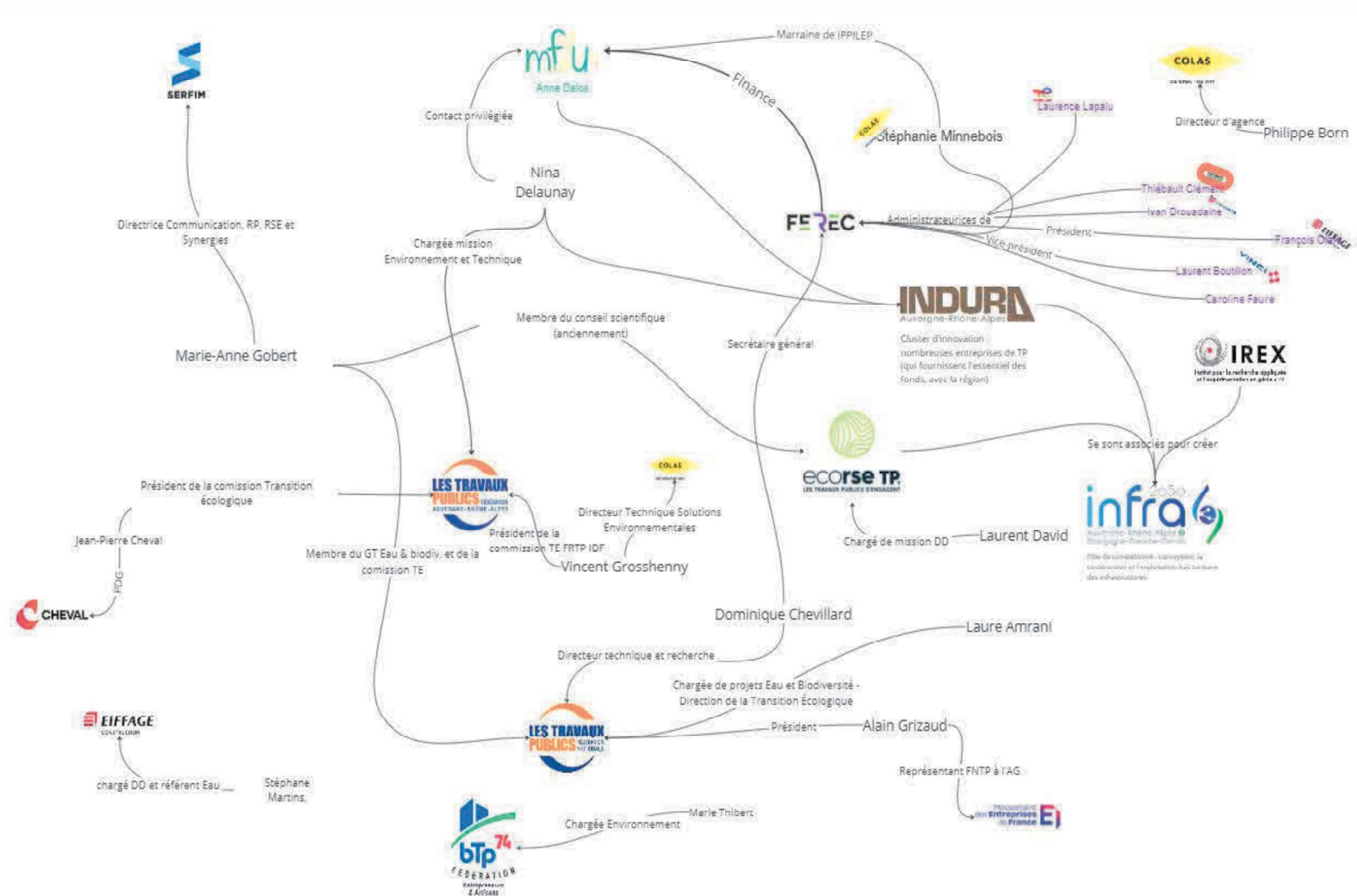


Figure 1 : Carte des acteurs

Les organisations jouent un rôle important de rencontre entre les acteurs. Par exemple, dans le cas d'IPPILEP, Anne Delos, la fondatrice de Ma Friche Urbaine, avait rencontré Nina Delaunay,

qui nous aidait pour prendre contact avec les entreprises d’Auvergne Rhône Alpes, à Indura, un cluster d’innovation sur les infrastructures. Cette rencontre avait eu lieu bien avant l’appel d’offre du projet, et a permis de faciliter la prise de contact une fois le projet lancé.

Ces acteurs sont plus ou moins impliqués sur la question de l’eau, selon leurs expériences locales de sécheresse ou non, selon leurs sensibilités personnelles, selon l’implication de leur structure principale sur le sujet. Ils ont une certaine marge de manœuvre pour influencer leurs pairs, et c’est une des raisons qui les amènent à s’impliquer dans les organisations patronales :

*« On fait une communication à tous les adhérents, pour qu’ils comprennent les enjeux et ce qu’il se passe, et il y en a qui se disent « tiens je vais suivre ce que fait la commission [Transition écologique], il y en a qui vont faire les actions dans leur entreprise, il y en a qui viennent s’impliquer »*

*Président de la commission Transition Ecologique*

## ***2.2 L’impact des règlements en fonction de leur échelle d’application***

En vérité, les actions de la puissance publique au niveau national ou communautaire ont un impact faible sur les pratiques des travaux publics. On peut citer le plan Eau du gouvernement de 2023<sup>13</sup>, qui prévoit entre autres une réduction de 10% des prélèvements nationaux, ou la multiplication des arrêtés sécheresse<sup>14</sup>. L’Union Européenne met en aussi en place la CSRD, dont une des normes de *reporting* comptable, la norme E3, enjoint aux entreprises d’analyser

---

<sup>13</sup>Ministère de la Transition écologique. *Plan Eau : la Gouvernement accélère la réutilisation des eaux usées traitées (REUT)*, [écologie.gouv.fr](https://www.ecologie.gouv.fr/plan-eau-gouvernement-accelere-reutilisation-des-eaux-usees-traitees-reut), consulté le 30 juillet 2024, <https://www.ecologie.gouv.fr/plan-eau-gouvernement-accelere-reutilisation-des-eaux-usees-traitees-reut>

<sup>14</sup> Par exemple, l’arrêté préfectoral n°38-2022-05-18-00002 pour l’Isère, l’arrêté cadre interdépartemental n° 1179 du 15 juillet 2024 pour l’axe Saône, l’arrêté préfectoral n°DDTM34-2024-04-14846 pour l’Hérault, etc.

leur dépendance à l'eau et leurs impacts sur les écosystèmes et les ressources en eau douce et marine<sup>15</sup>.

Le plan Eau du gouvernement, public depuis plus d'un an et qui prévoit une réduction des prélèvements de 10%, est inconnu de la plupart des personnes entretenues. Quand il est connu, il est généralement considéré comme accessoire. De la même manière, le sujet du *reporting* actualisé par la CSRD peine à émerger. Au niveau départemental, la Fédération considère que la CSRD ne les concerne pas, puisque les petites entreprises ne sont pas encore soumises à cette norme.

*« C'est vrai que nous on a qu'une entreprise qui compte plus de 250 salariés donc c'est vrai qu'on a tendance, peut-être à tort, à moins s'intéresser au sujet qui la concerne uniquement. »*

*Chargée Environnement de la FBTP 74*

Les outils développés par la FNTF comme Seve-TP, un comparateur environnemental de chantier, n'appuient pas leurs calculs sur les critères de la CSRD. Il ne prend en compte la préservation de la ressource eau que sous la forme d'un indicateur qualitatif optionnel (tout comme la biodiversité)<sup>16</sup>.

On constate ici que ces deux objets juridiques sont frappés d'ineffectivité, c'est-à-dire que les acteurs méconnaissent les règles, un problème connu du droit (Lascoumes 1995).

Cette situation vient du fait que les travaux publics occupent une position particulière : intégrés dans la catégorie industrie par les plans du ministère de la Transition Ecologique, ils ne sont pas représentatifs de l'industrie. Les personnes extérieures au milieu ont tendance à les ranger dans la même catégorie que le bâtiment, malgré les efforts de distinction de la FTP. Par exemple, le président de la commission TE de la FRTP IDF a co-écrit un article pour demander une norme spécifique pour les composants biosourcés pour les TP, pour remplacer la pratique actuelle qui est d'utiliser celle du bâtiment.<sup>17</sup> Cette distinction avec le bâtiment est généralement l'une des

---

<sup>15</sup> *Annex C(2023) 5303 to Commission Delegated Regulation (EU) supplementing Directive 2013/34/EU of the European Parliament and of the Council as regards sustainability reporting standards*

<sup>16</sup>Fédération nationale des travaux publics. *Seve, éco-comparateur travaux publics. Méthodologie et sources, version 5.1*, Janvier 2024. <https://acteurspourlaplanete.fntp.fr/wp-content/uploads/2024/01/fntp-seve-v5-1-methodologiesources-2023-12-21.pdf>

<sup>17</sup>Editions RGRA. *Le développement des produits biosourcés peut-il être freiné par la norme actuelle de*

premières choses que répondent les personnes si on leur demande ce qu'est la Fédération des travaux publics.

*« On regroupe que les entreprises de travaux publics, **pas du bâtiment**, et par contre on représente toutes les entreprises de travaux publics, tout métier, toute spécialité. »<sup>18</sup>*

*Chargée de mission Environnement et technique à la FRTP AURA*

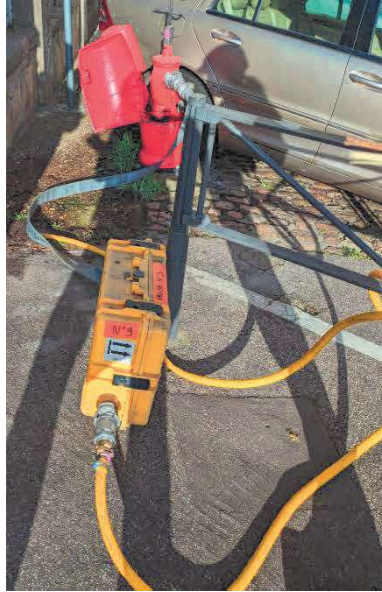
Cette volonté de distinction est une tendance très ancienne des syndicats professionnels des travaux publics : la FNTP est créée en 1940 en réaction à la création par le régime de Vichy d'un Comité d'organisation du bâtiment et des travaux publics. Les chefs d'entreprises des TP craignaient d'être dominés par ceux du bâtiment (Barjot 1993). La distinction entre travaux publics et bâtiment n'est cependant pas faite par les membres de l'administration publique avec qui j'ai échangé, qui utilisent le terme BTP. C'est un indice du manque de lien entre la puissance publique et la Fédération.

En revanche, l'échelon communal ou métropolitain influence réellement les pratiques. La politique de la Métropole de Lyon de Mobil'Eau, des compteurs-valises qui permettent de quantifier l'eau tirée des bornes incendies, est appliquée systématiquement par les entreprises faisant des travaux dans la Métropole.

---

*comptabilisation du carbone biogénique ?* Avril 2024. Consulté le 24 juillet 2024. <https://www.editions-rgra.com/revue/1003/developpement-durable/le-developpement-des-produits-biosources-peut-il-etre-freine-par-la>

<sup>18</sup> Nous soulignons



*Figure 2 : Valise Mobil'Eau, le compteur portatif de la Métropole de Lyon, pendant un chantier de voirie.*

*Photographie : Maude Stefani*

Cela permet de faciliter la facturation de l'eau pour la Régie publique, et pour les entreprises permet d'assurer un accès à l'eau facile et en toute légalité. Comparons cette situation à celle d'une autre métropole où nous avons vu plusieurs chantiers de route. L'accès légal à l'eau y est beaucoup plus difficile pour les entreprises. Les bornes incendie y sont interdites d'accès aux entreprises de travaux des conducteurs d'engins et les bornes vertes, mises à disposition des entreprises, sont inaccessibles aux engins de chantier ou défectueuses. Dans cette situation, des chefs de chantier décident de puiser aux bornes incendie malgré l'interdiction. Ils m'ont expliqué que l'arrêt de l'activité dû à un manque d'eau est considéré comme plus grave que l'éventuelle amende qui n'est pas systématiquement appliquée. Le conducteur de travaux est généralement mis au courant de cette situation et est d'accord.

Ainsi, l'application des réglementations est ici l'expression d'un certain rapport de force entre les acteurs, entre une Régie publique qui a les moyens de contrôler systématiquement le prélèvement des ressources en eau et celle qui ne peut pas contrôler l'action des entreprises. Cette analyse rejoint celle de Pierre Lascoumes (1995) sur les effets du droit :

*« Les procédures de régulation instaurées par la puissance publique pour déterminer l'agencement au cas par cas des intérêts légitimes en présence ne sont-elles pas*

*extrêmement ouvertes au jeu des acteurs locaux et état de leur rapport de force ? L'action publique réglementaire serait donc souvent ambiguë dans ses moyens d'action et tomberait rarement sous le reproche de commandement unilatéral qui lui est souvent adressé. »*

Dans les appels d'offre, les collectivités locales pourraient ajouter des critères sur l'eau, comme c'est déjà le cas sur les matériaux recyclés par exemple. Cela aurait un impact direct et rapide : les entreprises essaient de se conformer aux demandes des collectivités locales, qui représentent leur principal client. Mais ce n'est que rarement le cas, car les collectivités considèrent que d'autres enjeux environnementaux, et notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre, sont plus pressants que la gestion de l'eau.

## ***2.3 Des intérêts pour les patron·ne·s, repris par les organisations patronales***

Les patron·ne·s d'entreprises de TP ont un intérêt à s'intéresser à la question de l'eau, à la fois dans la perspective d'une stratégie commerciale, mais aussi dans leurs échanges avec la puissance publique.

Les labels et les chartes « Chantier vert » servent une stratégie de distinction des entreprises : faire valoir l'intérêt écologique de leur proposition peut permettre de remporter des marchés. De la même manière, le concept de « société à mission » est un argument pour se distinguer des concurrents et inscrire une démarche écologique dans les statuts de l'entreprise. Ces deux mécanismes participent à un « marché de la vertu » (Vogel 2008). David Vogel fait le constat d'une importance croissante de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE), qui dépassent leurs obligations légales. Depuis les années 1990, une demande de responsabilité de la part de consommateur·ice·s organisé·e·s en associations a appliqué une pression sur les entreprises, notamment les plus grandes, pour produire des biens respectant les droits des travailleur·euse·s et l'environnement. Les entreprises se sont donc adaptées pour faire

face à cette pression (Barraud de Lagerie 2022), et utilisent leurs engagements comme un argument commercial.

Les actions sur l'eau et l'environnement, quelles qu'elles soient, sont toujours valorisées par une communication abondante des entreprises. Il est d'ailleurs courant que la personne chargée de la question de l'eau soit aussi celle chargée du rapport Responsabilité sociale et environnementale, de la communication, des relations publiques ou bien travaille en lien étroit avec le département Communication. Cette communication est destinée aux clients, et en premier lieu les collectivités locales qui en forment la majorité, mais aussi aux autorités : publiciser son engagement sur le volet écologique permet de se considérer comme « bon élève », sans mettre en valeur la contrainte juridique.

*« Q : Il y a des nouvelles règles de reporting qui viennent de l'Europe, est-ce que vous êtes au courant et est-ce que ça impacte votre rapport à l'eau ?*

*R : Alors mon entreprise comme on est nombreux, elle est très structurée. La gestion de l'eau chez moi, c'est le service QSE [Qualité Santé Environnement]. Donc j'ai une directrice et puis je dois avoir une personne qui s'occupe des sujets de sécurité et d'environnement dans l'entreprise. Donc c'est eux qui gèrent tous ces indicateurs.*

*Mais oui, on essaie d'être des bons élèves, donc de répondre aux sollicitations et de donner de la visibilité, de répondre aux enquêtes et aux études quand on est sollicités. »*

*Patron d'une ETI Société à mission*

Ici, la contrainte de *reporting* est confondue avec les études facultatives qui dépendent de la bonne volonté des entreprises sollicitées. Les obligations légales ne sont pas distinguées des actions relevant de la RSE. Cela peut venir d'un manque de connaissance du directeur sur le *reporting*, mais aussi de la valorisation de toutes les actions de l'entreprise, qu'elles soient obligatoires ou non.

Une gestion alternative de l'eau peut aussi offrir une indépendance par rapport au réseau collectif. En effet, si une entreprise dispose de récupération d'eau de pluie, c'est un investissement conséquent qui lui permet de diminuer sa consommation d'eau potable issue du réseau, et donc de ne pas être concernée par les éventuelles restrictions en cas de sécheresse. Les entreprises n'ont pas toutes fait ce choix. Cela relève d'une analyse du risque physique par rapport au risque de transition, c'est-à-dire l'évaluation du risque de diminution du chiffre d'affaires par rapport au coût à supporter pour mettre un place un changement<sup>19</sup>. Ci-dessous, un extrait d'un rapport d'une entreprise illustrant les risques de transition.

<b>Travaux d'identification des impacts du risque climatique de sécheresse : risque de transition</b>				
<b>Facteurs de risque</b>	<b>Qualification du risque</b>	<b>Catégorie du risque</b>	<b>Mesure de l'impact du risque</b>	<b>Mesure d'atténuation du risque</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Evolution de la tarification de l'eau</li> <li>Absence de solution pour substituer l'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coût d'adaptation qui peut entamer la rentabilité de l'entreprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque de crédit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impact à court terme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Anticipation</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Non-respect des engagements environnementaux</li> <li>Accentuation des exigences réglementaires et des restrictions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque d'atteinte à la réputation et à la responsabilité à la suite des conflits d'usages en raison du maintien d'usage non compatible avec les objectifs de la transition écologique (ex : Plan Eau)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque opérationnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impact à moyen et long terme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veille et anticipation des contraintes réglementaires</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Inadaptation du modèle d'activité aux enjeux environnementaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Influence sur la viabilité de métiers entraînant un risque stratégique pour certains modèles économiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque du modèle d'activité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impact à long terme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification des secteurs et métiers vulnérables au stress hydrique</li> </ul>

Tableau 2 : Extrait de l'identification des impacts du risque de transition associé à la sécheresse

<sup>19</sup> Banque européenne d'investissement. *Quels risques les changements climatiques vous font-ils courir ?* eib.org, consulté le 23 août 2024. <https://www.eib.org/fr/stories/climate-change-risks-developing-countries>

On y lit que l'anticipation est une des clés pour faire face aux risques de transition, qui sont en partie des risques de modifications de la législation. Les dirigeant·e·s peuvent donc compter sur un changement qui rendra leurs investissements rentables, ou espérer que la législation reste ce qu'elle est.

Certains partisans de l'adaptation évoquent de plus une économie à terme, tablant sur la rentabilité de leurs nouvelles infrastructures, malgré le faible coût de l'eau.

Mais il y a aussi un intérêt plus personnel à s'engager, qui peut relever des mêmes mécanismes que toutes les autres formes d'engagement. Cela permet de revaloriser les métiers des TP, de concilier leur nécessité pour la société avec les objectifs de la transition écologique.

*« On a bien conscience, et ça, je crois que c'est maintenant collectif que notre domaine est impactant et qu'on doit se transformer et essayer d'améliorer et de limiter l'impact de nos activités. La bonne nouvelle c'est que nos métiers, ils sont aussi utiles et nécessaires pour le bien-être des gens, pour les territoires mais aussi si on veut redonner de la place à la biodiversité et à la nature dans nos espaces. »*

*Président d'une ETI Société à mission*

Les patron·e· ont donc un intérêt économique et communicationnel à concilier une gestion de l'eau plus écologique avec leur modèle d'activités. C'est une préoccupation que la Fédération prend en compte et amplifie, pour avoir de meilleures relations avec la puissance publique. Les actions des entreprises, surtout celles aidées par la Fédération, et les études commandées servent aussi d'arguments pour mettre en valeur l'engagement de la Fédération sur les sujets environnementaux dans les échanges avec les services de l'Etat.

*« Pour votre complète information, les différentes unions de métiers du BTP prennent le sujet de la ressource en eau à bras le corps. Je pense à [...] l'étude à venir de la Fédération Régionale des Travaux Publics Auvergne Rhône-Alpes. »*

*Echange entre la FBTP 74 et la Direction départementale des territoires (DDT)*

L'étude ici référencée est le projet IPPILEP.

*« La DDT et Mr Le préfet se sont montrés sensibles aux actions de recherches menées par les différentes unions de métier. Il faut donc poursuivre dans ce sens ! »*

*Note de la chargée Environnement FBTP 74*

Elles permettent de donner du poids aux arguments ailleurs, notamment quand la FBTP 74 plaide pour de la pédagogie plutôt que des sanctions pour les entreprises contrôlées par la DDT. Cet appel à l'expertise est un des répertoires privilégiés par les organisations patronales (Offerlé 2009). Il permet d'appuyer le discours de la Fédération sur des faits, de lui donner de la crédibilité et d'obtenir une vision des enjeux des entreprises adhérentes.

Ainsi, un ensemble de facteurs font émerger la question de la gestion de l'eau dans la Fédération, alors qu'elle était perçue auparavant comme une simple question de ressource, à traiter comme les autres flux. D'une part, des acteurs se mobilisent, sensibilisés par leurs expériences personnelles de sécheresse ou par des organisations extérieures. D'autre part, les règlements locaux et les tensions avec les collectivités gestionnaires de l'eau nécessitent d'apporter des solutions pour garantir un accès à l'eau aux entreprises. Enfin, pour les patron·ne·s, il s'agit aussi d'anticiper les risques liés à la sécheresse et de faire valoriser l'image des travaux publics comme acteurs de la transition écologique, devant l'autorité publique ou leurs clients, mais aussi à leurs propres yeux pour les plus engagé·e·s. La Fédération, qui joue un rôle de lien entre les entreprises et la puissance publique, a besoin de ces arguments pour appuyer son discours.

# 3. Les impacts de la mobilisation autour de l'eau sur les interlocuteurs de la Fédération

## *3.1 Des liens distendus avec la puissance publique*

La Fédération sert régulièrement de liaison entre les entreprises adhérentes et les pouvoirs publics, en particulier quand ces derniers ne prêtent pas une attention spécifique à ce secteur.

Par exemple, à l'occasion de la publication du premier arrêté sécheresse de la Haute-Savoie en 2021, c'est la chargée Environnement de la fédération départementale qui s'en est emparée pour présenter aux services préfectoraux ses propositions pour que les travaux publics soient en conformité avec l'arrêté. Elle n'était en effet pas certaine de son interprétation du document et souhaitait une confirmation avant de la transmettre à ses adhérent·e·s. Cette première prise de contact l'a signalée à la DREAL, qui l'a recontactée par la suite pour l'intégrer dans le Comité Eau, qui permet entre autres des retours d'expérience de l'application de l'arrêté sécheresse pour améliorer celui de l'année suivante. Les Comités Eau sont obligatoires pour la rédaction d'arrêté sécheresse, mais les services de l'Etat ont une certaine marge de manœuvre dans le choix des représentants « des usagers professionnels » de l'eau. Cette démarche de la part de la chargée Environnement de la FBTP 74 lui a permis de peser sur les décisions du Comité Eau. Sans ça, il est possible que les services de l'Etat n'auraient pas pensé à contacter les travaux publics, et donc qu'ils n'auraient pas eu de poids sur l'arrêté.

La Fédération mène aussi un travail de lobbying. Elle se mobilise principalement contre les normes environnementales. Par exemple, dans un article intitulé « Et si la transition écologique nécessitait (paradoxalement) moins de normes ? » sur le site InfraClimat<sup>20</sup>, l'outil développé par la FNTP pour visualiser les risques climatiques sur les infrastructures françaises et proposer des solutions, on peut lire que :

*« Deux milliards de m<sup>3</sup> d'eau manqueront en 2050 **si la demande reste stable** [...]. Alors que les épisodes de stress hydriques se multiplient, la réutilisation des eaux non-conventionnelle s'impose comme une solution indispensable dans une logique de refonte du modèle actuel de gestion de l'eau. [...]*

*Ce faible développement [de la réutilisation des eaux non-conventionnelles] s'explique par **la complexité du cadre réglementaire**, les délais des demandes, ainsi que la liste des usages autorisés encore restreinte (arrosage mais aussi lavage des voiries, usages...) »<sup>21</sup>*

Ici, on constate que le manque d'adaptation au changement climatique est imputé à l'administration, sa complexité et sa lenteur supposées. De plus, alors que le titre de l'article parle de transition écologique, le développement se concentre sur les mesures d'adaptation, sans mentionner l'atténuation. La solution proposée est une solution technique, et aucune suggestion n'est faite pour diminuer la demande.

La Fédération prend donc position publiquement, sur des sites ou par des publications sur les réseaux sociaux. Les exemples sont nombreux, en particulier dans les revues ou sur les sites spécialisés. Elle rencontre aussi les responsables politiques à tous les niveaux, ministre comme maire. La prise de parole publique est généralement une manière de prendre à partie l'opinion publique (Offerlé 2009), mais on peut se poser la question de l'efficacité d'une telle action quand elle est effectuée dans des revues ou sur des sites spécialisés. Il s'agit dans ce cas plus

---

<sup>20</sup> InfraClimat. *Et si la transition écologique nécessitait (paradoxalement) moins de normes ?*, infraclimat.com, consulté le 07 août 2024, <https://infraclimat.com/2024/03/28/et-si-la-transition-ecologique-necessitait-paradoxalement-moins-de-normes/>

<sup>21</sup> Nous soulignons.

précisément d'alerter les autres professionnels des TP ou du bâtiment, plutôt que l'opinion publique tout entière.

La Fédération milite beaucoup pour plus d'investissements des collectivités locales et plus de budget de l'Etat envers elle, notamment pour <sup>22</sup>. En effet, les canalisateurs dépendent de la commande publique qui renouvelle ou étend le réseau d'assainissement. Il est donc logique que les travaux publics prennent position pour plus d'investissements, contrairement à d'autres organisations patronales qui préfèrent que la puissance publique intervienne le moins possible.

Malgré les communications de la Fédération en direction de la puissance publique, leurs objectifs sont difficilement compatibles. La Métropole de Lyon vise avant tout la désimperméabilisation de ses sols pour pouvoir infiltrer les eaux de pluie dans la nappe de l'Est lyonnais et éviter qu'elles rejoignent le réseau, ce qui s'oppose à toute politique systématique de récupération et de réutilisation des eaux de pluie. La Direction de l'Eau de la Métropole est donc méfiante envers les projets de réutilisation de l'eau de pluie :

*« Là, la principale orientation stratégique c'est d'œuvrer à la désimperméabilisation, essayer de renvoyer et d'infiltrer au maximum les EDP [Eaux de pluie]. [...] La ressource en eau, elle est sous nos pieds et on peut travailler directement à sa réalimentation, en favorisant l'infiltration des eaux de pluie.*

*[...]*

*Donc c'est pour ça qu'on a mis surtout le focus sur le fait d'infiltrer et moins sur l'utilisation des eaux non conventionnelles.*

***Pour nous, une utilisation des eaux de pluie, c'est le risque qu'elles aillent au réseau, alors que le but c'est vraiment d'éviter ces eaux dans le réseau. C'est vraiment ça qui a orienté le travail. C'est lié à la spécificité de Lyon, c'est rare pour des métropoles françaises d'avoir le territoire sur lequel l'eau est consommée. »***<sup>23</sup>

*Directeur Eau de la Métropole*

---

<sup>22</sup> Le Moniteur (site web). *La FRTP Auvergne Rhône-Alpes renforce ses actions de lobbying en direction des élus*, 18 septembre 2019, consulté le 17 juillet 2024

<sup>23</sup> Nous soulignons

Si la présence de la nappe est effectivement une caractéristique lyonnaise, la volonté d'éviter de surcharger le réseau d'assainissement en séparant les eaux pluviales des eaux usées est partagée chez beaucoup de gestionnaires (Barles et Thébault 2018). En effet, la doctrine de gestion des eaux est passée d'un « tout-à-l'égout », un réseau unitaire où toutes les eaux étaient traitées en station à une gestion à la source. Cela permet d'une part de mieux respecter le cycle de l'eau en infiltrant les eaux de pluie, mais aussi de limiter le risque de débordement du réseau. La réutilisation de l'eau de pluie fait donc courir le risque qu'elle rejoigne le réseau d'assainissement, par exemple en cas de lavage des engins.

Le financement du réseau est aussi une source d'opposition entre les services gestionnaires et les entreprises utilisatrices. En effet, le principe de financement actuel est résumé par la maxime « l'eau paye l'eau » : les utilisateurs sont facturés selon leur consommation et le prix du m<sup>3</sup> permet de financer l'assainissement de l'eau potable, le traitement des eaux usées et l'entretien du réseau. En revanche, la volonté de récupérer les eaux non-conventionnelles, motivées en partie par les espoirs d'économies en limitant le montant de la redevance, créerait un manque à gagner pour le gestionnaire du réseau.

*« L'eau paye l'eau. [...] Il y a des usages non nobles où on va pas mettre de l'eau potable, [...] mais si vous ôtez cette eau-là c'est de la recette en moins pour entretenir le réseau pour investir, etc. »*

*Directeur Prospective de la Métropole de Lyon*

Cette difficulté ne semble pas être prise en compte par la Fédération, qui s'intéresse d'une part à la réutilisation d'eau de pluie, et d'autre part, mène une forme de lobby pour que les pouvoirs publics investissent dans les infrastructures<sup>24</sup>.

De manière assez surprenante, les lieux de rencontres entre la puissance publique et les représentant·e·s des travaux publics existent, mais sont peu ou pas cités par les personnes interrogées. Il existe en effet de grands salons où les deux types d'acteurs sont invités comme Pollutech ou Carrefour de la gestion des eaux durables mais ils n'ont été cités par aucune des personnes interrogées.

---

<sup>24</sup> Le Moniteur (site web). *Financement de la transition écologique : Christophe Béchu tente de rassurer les TP*, 4 avril 2024, consulté le 25 juin 2024

Par exemple, Indura est un cluster d'innovation rhônalpin qui est censé réunir les entreprises de travaux publics mais aussi des bureaux d'études et des chercheurs·euse·s. En se rendant à l'Assemblée générale, ce que j'ai pu faire pendant mon stage, on se rend toutefois compte que les interventions sont surtout centrées sur les entreprises : les intervenant·e·s en sont issus, les problèmes évoqués le sont de leur point de vue (comment lancer une innovation sur le marché par exemple). Les collectivités locales, qui financent en partie ce cluster, sont aussi invitées à assister à cet événement mais n'y sont pas des actrices centrales.

Du côté de la puissance publique, les acteurs des travaux publics sont vus comme assez peu intéressés par les questions de transition, mais indispensables à la bonne vie économique :

*« Dans l'évaluation, on regarde aussi l'achat public avec des conventions d'achat des responsables, un des points durs c'est le BTP. Enfin moi, ce que je peux vous dire, c'est que c'est des filières assez puissantes. Et c'est vrai que les enjeux de bifurcation écologique, de matériaux, et cetera ... on a l'impression ... ils sont un peu durs à choper quoi. »*

*Directeur Prospective de la Métropole de Lyon*

Chaque année, l'exécutif de la Métropole fait néanmoins une présentation de leurs projets à venir et de leurs investissements prévus, afin que les entreprises de travaux publics aient une vision des opportunités à venir et de la conjoncture.

Le lien principal avec la puissance publique reste donc au final les appels d'offre et les contrôles effectués sur l'eau. Cela explique le fait que les dirigeants d'entreprises mettent tant d'importance à être des « bons élèves » (un terme qui a été répété de nombreuses fois pendant les entretiens) par rapports aux contrôles de la DREAL ou par rapport aux critères des appels d'offre.

## ***3.2 Des effets mitigés de la politique de gestion de l'eau de la FTP sur les entreprises adhérentes***

La FTP en tant que syndicat patronal est avant tout un syndicat de services (Giraud et Healy 2015), c'est-à-dire qu'elle prête une attention particulière aux services à ses adhérent·e·s, ce qui est supposé justifier leur adhésion comme une forme de retour sur investissement. Le type de services proposé sur la question environnementale est principalement du décryptage juridique et normatif et de la communication sur les « bonnes pratiques » :

*« Ce qu'on continue à faire nous au niveau régional c'est plutôt du partage de bonnes pratiques, de l'accompagnement là-dessus [sur la gestion de l'eau sur les chantiers de travaux publics] autant qu'on peut. »*

*Nina Delaunay, Chargée de mission Environnement et Technique à la FRTP AuRA*

La « bonne pratique » est fondée sur un retour de terrain d'une solution qui fonctionne mais elle est sélectionnée par la Commission Transition Ecologique de la FRTP, selon les objectifs construits par ses membres. C'est également ce que nous produisons dans le cadre du projet IPPILEP : le livre blanc mettra en avant des solutions que nous avons jugées comme étant des bonnes pratiques, à la fois parce que ceux qui les avaient mises en place en étaient satisfaits mais aussi parce que nous avons trouvé qu'elles répondaient aux critères de notre projet de recherche. On voit ici une autre forme de mobilisation des représentants des patron·ne·s : l'appel aux expert·e·s (Offerlé 1998). FEREC s'inscrit exactement dans ce cadre, en commandant des études et des projets à des gens extérieurs aux travaux publics. Cet appel à l'expertise est un moyen de dépolitisation du sujet, en mettant en scène la gestion moderne de l'eau des travaux publics comme un problème technique, à résoudre en utilisant des solutions innovantes. C'est un nouvel indice de la vision équipementière des travaux publics. Cette dépolitisation apparaît aussi dans les entretiens, quand on évoque leurs pratiques de gestion de l'eau :

« Dans le cadre de ces travaux d'amélioration des réseaux, j'envisage de faire des cuves de récupération d'eau de pluie pour qu'on essaie de s'en servir dans le cadre d'une démarche qui serait **vertueuse**, mais mais pour l'instant on a rien et en fait, on songe à le faire parce qu'on doit engager des travaux de mise en conformité. Voilà donc c'est l'occasion qui fait qu'on peut un peu **moderniser nos pratiques**.<sup>25</sup>»

Directeur d'agence régionale de Colas

On constate que la démarche vertueuse est une modernisation des pratiques, qui passe par des installations techniques. Arnaud Thomas constate une dynamique similaire dans la gestion de l'eau par les représentant·e·s des agriculteur·ice·s dans son article de 2020.

Pour diffuser les bonnes pratiques, la FNTP propose des formations à ses adhérent·e·s. Elle construit en ce moment une formation destinée aux volontaires sur la gestion de l'eau. La chargée de mission Environnement de la FNTP a bien voulu nous transmettre sa maquette. L'un des objectifs pédagogiques de cette formation est de « Définir le concept d'empreinte eau et l'appliquer aux travaux publics ». On voit ici que la formation se base sur l'empreinte eau<sup>26</sup>, qui est un concept proche de l'empreinte carbone, mais moins courant qu'elle. Cette proximité permet sans doute de l'appréhender plus facilement. Diffuser ce concept dans cette formation le cimentera comme cadre d'analyse pour celles et ceux qui y assisteront.

De plus, le module « Gestion des eaux pluviales » n'est pas destiné aux canaliseurs, comme on le voit sur l'extrait du plan de formation ci-dessous :

Version du 00/00/2024			Bureau d'étude	Opérationnel	Canalisateurs	Routiers	Terrassiers
Episodes / Learniz / modules	Objectifs pédagogiques visés	Savoir/Notions associées à l'objectif					
Nbr	Nbr	Nbr					
<b>EP 4 - Gestion des eaux pluviales</b>	Sensibilisation aux problématiques causées par l'imperméabilisation des sols	Définir précisément l'imperméabilisation pour différents types de chantiers	X			X	X
		Identifier l'impact de l'imperméabilisation des sols sur le cycle de l'eau	X			X	X
	Techniques alternatives (principe, mise en œuvre, coûts)	Connaître les techniques alternatives de gestion de eaux pluviales	X			X	X
		Connaître les modalités de mise en œuvre des techniques alternatives	X			X	X
		Identifier les solutions de désimperméabilisation existantes	X			X	X
	Intégrer des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales dans la conception d'un projet de travaux	Identifier les projets dans lesquels des techniques alternatives peuvent être proposées	X			X	X
		Savoir dimensionner et chiffrer la mise en place de techniques alternatives	X			X	X

<sup>25</sup> Nous soulignons.

<sup>26</sup> The Waterfootprint network. *What is water footprint ?*, waterfootprint.org, consulté le 12 juin 2024, <https://www.waterfootprint.org/water-footprint-2/what-is-a-water-footprint/>

C'est sans doute parce que leur métier est en porte-à-faux par rapport à la gestion à la source des eaux pluviales, qui suppose d'éviter la pose de canalisations pour préférer infiltrer la pluie dans le sol sur lequel elle est tombée. Cependant, cela signifie que les canaliseurs ne seront pas tenus au courant des évolutions dans leur métier, en tout cas pas par ce canal. La FNTP considère donc que l'évolution de la gestion des eaux pluviales ne concerne pas les

Tableau 3 : : Extrait du plan de formation Eau dans les TP de la FNTP, Episode 4. Réalisation : Laure Amrani

canaliseurs.

Un épisode de cette formation concerne la préservation du milieu naturel. On y traite surtout de gestion des rejets polluants, mais aussi de réutilisation des eaux usées et de la préservation du milieu dès la conception :

Objectifs pédagogiques visés		Bureau d'études	Opérationnel	Canaliseurs	Routiers	Terrassiers
Nbr	Savoir/Notions associées à l'objectif					
Nbr	Nbr					
Réutilisation des eaux usées traitées (réglementation et solutions)	Connaître la réglementation applicable à la réutilisation des eaux usées traitées	X	X	X	X	X
	Connaître les techniques de réutilisation des eaux usées traitées disponibles	X	X	X	X	X
Intégrer la préservation du milieu naturel dans la conception d'un projet de travaux	Connaître les solutions de moindre impact sur le milieu naturel dans un projet de travaux - pompages	X	X	X	X	X
	Connaître les solutions de moindre impact sur le milieu naturel dans un projet de travaux - rejets	X	X	X	X	X
	Connaître les solutions de moindre impact sur le milieu naturel dans un projet de travaux - travaux en lien direct avec le milieu aquatique	X	X	X	X	X

Tableau 4 : Extrait du plan de formation Eau dans les TP de la FNTP, Episode 5. Réalisation : Laure Amrani

Ce qui est significatif, c'est que les deux sujets sont traités par le prisme de solutions techniques à connaître et à appliquer. Cela traduit une vision équipementière que nous avons déjà mentionnée, qui se transmet par le biais de cette formation à toutes celles et ceux qui y assistent.

Ainsi, cette formation transmet une vision de l'eau technique, par les solutions à appliquer à un problème, sans changement de paradigme important.

Malgré les efforts de la Fédération, il lui est parfois difficile d'atteindre ses adhérent·e·s.

« Q : Et au niveau de l'impact de vos communications sur les sujets environnementaux, vous le ressentez comment ?

R : Euh c'est difficile, c'est de plus en plus difficile de communiquer avec les entreprises, elles sont comme tout le monde elles reçoivent énormément de mails. Et donc elles trient,

*elles ouvrent pas forcément. On n'a pas encore trouvé la bonne formule pour communiquer. [...] Et pareil on a de plus en plus de mal à les mobiliser en réunion. [...] Elles ont de plus en plus d'invitation donc même si le sujet les intéresse, c'est pas évident. »*

*Chargée Environnement de la FBTP 74*

Par exemple, un des chefs de chantier que nous avons rencontrés a exprimé une vive opposition à plus de suivi des consommations en eau. Cela serait un contrôle supplémentaire sur son travail, et plus de papiers à remplir.

*« Avec tous ces papiers, on peut plus travailler après. »*

Cela traduit d'une part une certaine difficulté pour les principes de la Fédération à percoler vers ses adhérent·e·s, et d'autre part des objectifs différents entre les commissions Transition Ecologique qui veulent obtenir des données sur les consommations d'eau et le personnel sur le terrain, qui a des contraintes de rapidité pour que le chantier soit rentable. C'est quelque chose qui a été exprimé par la plupart des compagnons que nous avons rencontrés, qui ne sont pas indifférents à la sécheresse mais qui ont des priorités dictées par les impératifs du chantier.

Malgré sa mobilisation, la Fédération a donc des difficultés à faire passer sa manière d'envisager le sujet à la puissance publique locale, qui n'a pas du tout les mêmes objectifs. Le principal lien entre elles restent les relations obligatoires, appels d'offre et contrôle. Cela n'empêche pas que ponctuellement, la Fédération peut influencer la norme qui s'applique à son usage de l'eau. De même,

# Conclusion

Ainsi, nous avons vu que la Fédération travaille à unifier la gestion de l'eau dans les travaux publics, malgré les rapports à l'eau très différents selon la taille des entreprises, leurs activités et leurs localisations. Elle se mobilise pour créer une conscience et un traitement de l'eau comme une ressource rare et précieuse, qui doit être traitée par des solutions techniques. Cette mobilisation est menée par des acteurs qui sont sensibles à l'environnement par leur parcours personnel et leur ressenti du manque d'eau. Elle est aussi motivée par les règlements locaux, notamment ceux de la Métropole, beaucoup plus que par les règles nationales ou communautaires. Se mobiliser sur l'eau au niveau de l'entreprise représente aussi une manière de se distinguer de ses concurrents et de valoriser son engagement, aux yeux des personnes dans le secteur, de leurs clients et de la puissance publique. Enfin, cette mobilisation n'empêche pas la FTP d'avoir des liens distendus avec la puissance publique, et des effets mitigés sur ses adhérent·e·s.

La prise en compte de l'eau est donc motivée par des intérêts internes aux travaux publics, en restant dans une logique écopementière. On peut donc parler d'écologisation partielle du sujet, la question des limites étant peu prise en compte par les acteurs. Cependant, on peut analyser l'implication de la Fédération sur le sujet et leur titre auto-désigné « d'acteurs pour la planète » comme une « extension du domaine patronal » (Offerlé 2009). Cet investissement par une organisation patronale d'un sujet tel que la transition écologique est un des signes de la déconflictualisation de l'entreprise et de ses représentant·e·s.

# Bibliographie

- Barjot, Dominique. 1993. « Les entrepreneurs et la politique. L'exemple du bâtiment et des travaux publics ». *Politix. Revue des sciences sociales du politique* 6(23): 5-24. doi:10.3406/polix.1993.1567.
- Barles, Sabine, et Emma Thébault. 2018. « Des réseaux aux écosystèmes : mutation contemporaine des infrastructures urbaines de l'eau en France ». *Tracés. Revue de Sciences humaines* (35): 117-36. doi:10.4000/traces.8299.
- Barraud de Lagerie, Pauline. 2022. *Les patrons de la vertu: De la responsabilité sociale des entreprises au devoir de vigilance*. Presses universitaires de Rennes.
- Bouleau, Gabrielle. 2017. « Écologisation de la politique européenne de l'eau, gouvernance par expérimentation et apprentissages ». *Politique européenne* 55(1): 36-59. doi:10.3917/poeu.055.0036.
- Carrausse, Romain. 2022. « Face à la pénurie d'eau dans le Marais poitevin : dispositifs de gestion et trajectoire conflictuelle de réserves de substitution pour l'irrigation agricole ». *Natures Sciences Sociétés* 30(3-4): 254-64. doi:10.1051/nss/2023005.
- Carré, Catherine. 2015. « Effets géographiques et processus politiques dans la gestion de l'eau en France ». HDR. Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. <https://hal.science/tel-01337462> (14 août 2024).
- Casella, Philippe, Lucie Tanguy, et Pierre Tripier. 1988. « Le paritarisme contre les experts: L'exemple du Comité central de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics ». *Revue française de sociologie* 29(1): 55-79. doi:10.2307/3321887.
- Chamboredon, Hélène, Fabienne Pavis, Muriel Surdez, et Laurent Willemez. 1994. « S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien ». *Genèses* 16(1): 114-32. doi:10.3406/genes.1994.1251.
- Compagnon, Daniel, et Estienne Rodary. 2017. « Introduction générale ». In *Les politiques de biodiversité*, Presses de Sciences Po, 7-16. doi:10.3917/scpo.compa.2017.01.0007.
- Dupuis, Johann, et Peter Knoepfel. 2013. « The Adaptation Policy Paradox: the Implementation Deficit of Policies Framed as Climate Change Adaptation ». *Ecology and Society* 18(4). <https://www.jstor.org/stable/26269408> (26 août 2024).
- Eggrickx, Ariel, Bruno Camous, et Laetitia Guérin-shneider. 2022. « Service public d'eau en régie : vers une gouvernance plus effective ? » *Gestion et management public* 104(4): 9-27. doi:10.3917/gmp.104.0009.

- Ghiotti, Stéphane. 2006. « Les Territoires de l'eau et la décentralisation. La gouvernance de bassin versant ou les limites d'une évidence ». *Développement durable et territoires* (Dossier 6). doi:10.4000/developpementdurable.1742.
- Giraud, Baptiste, et Aisling Healy. 2015. « Le syndicalisme patronal comme syndicalisme de services : l'offre de services dans le travail de recrutement local des patrons ». *Sociétés contemporaines* (98): 19.
- Hassenteufel, Patrick. 2011. « Chapitre 7 - Les acteurs non étatiques : des mouvements sociaux aux intérêts organisés ». In *Collection U*, , 187-212. <https://www.cairn.info/sociologie-politique-l-action-publique--9782200259990-page-187.htm?contenu=article> (12 août 2024).
- Hrabanski, Marie, et Yves Montouroy. 2022. « Les « climatisations » différenciées de l'action publique ». *Gouvernement et action publique* 11(3): 9-31. doi:10.3917/gap.223.0009.
- Hubert, Gilles, José-frédéric Deroubaix, et Bruno Barroca. 2010. « Intégrer les eaux pluviales dans les politiques de réduction de la vulnérabilité face aux inondations en milieu urbain. (Integrating rainwater in vulnerability reduction policies for urban floods) ». *Bulletin de l'Association de Géographes Français* 87(4): 452-67. doi:10.3406/bagf.2010.8191.
- Lascoumes, Pierre. 1995. « Les arbitrages publics des intérêts légitimes en matière d'environnement ». *Revue française de science politique* 45(3): 396-419. doi:10.3406/rfsp.1995.403538.
- Le Vern, Mickaël. 2021. « Étude expérimentale des mécanismes et des conditions d'envol des poussières. Application aux chantiers de terrassement. » phdthesis. École centrale de Nantes. <https://theses.hal.science/tel-03722286> (18 avril 2024).
- Lemercier, Claire. 2013. « Les organisations patronales et la représentation institutionnelle des intérêts au CESE ». In P.I.E. Peter Lang, 209. <https://sciencespo.hal.science/hal-01445942> (22 août 2024).
- Offerlé, Michel. 1998. *Sociologie des groupes d'intérêt*. 2e édition. Paris: Montchrestien.
- Offerlé, Michel. 2009. *Sociologie des organisations patronales*. La Découverte. doi:10.3917/dec.offer.2009.01.
- Offerlé, Michel. 2017. *Patrons en France*. Paris: Cairn.
- Offerlé, Michel. 2021. *Ce qu'un patron peut faire: une sociologie politique des patronats*. Paris: Gallimard.
- Peretz, Henri. 2004. *Les méthodes en sociologie*. La Découverte. doi:10.3917/dec.peret.2004.01.
- Thomas, Arnaud. 2020. « Quelle transition l'eau doit-elle servir ? La politisation de la transition écologique dans les industries hydroélectrique et agricole ». *Politix* 132(4): 155-75. doi:10.3917/pox.132.0155.

Vogel, David. 2008. *Le marché de la vertu: possibilités et limites de la responsabilité sociale des entreprises*. Economica.